

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie-otis-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c6e823957d544080a48f1468>

Date d'obtention : 2024-10-25 17:21:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Parler à l'auteur du signalement ou à la jeune victime
- Évaluer l'incident (Remplir la grille d'évaluation (amorce, nature, étendue, intention))
- Vérifier l'informations

Si ce n'est pas un acte malveillant, parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que même si des interventions de ce genre ont déjà été fait dans le passé, on doit quand même refaire la méthode Sexto si cela se reproduit à nouveau.

Si la personne envoie une photo à une personne majeure qui n'est pas dans l'école, nous devons faire le protocole SEXTO avec la victime et avec la personne qui a rapporté la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape de la grille d'évaluation peut être délicate surtout lorsqu'on questionne sur la nature des vidéos ou photos, cela peut être très gênant et voir même possiblement humiliant pour la personne de décrire ce qui se retrouve sur ceux-ci. De là l'importance de ne pas porter de jugements et de faire preuve de bienveillance.

Selon moi, rencontrer l'instigateur serait aussi une situation délicate surtout si ce dernier est dans le déni ou bien si il ne comprend pas le sérieux de ses actes.